

Le morcellement des forêts privées

Autor(en): **Graff, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **90 (1939)**

Heft 10

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le monde, des services forestiers encore rudimentaires, où le personnel technique est insuffisant quant au nombre, où les agents subalternes, notamment les bûcherons, ne sont qu'aux débuts de leur formation, où les voies de vidange sont encore à créer; il serait absurde de vouloir introduire d'emblée la futaie composée, avec la méthode du contrôle, dans de semblables conditions; mais peut-être pourrait-on en faire l'application en petit et y trouver une orientation pour la généralité, en se conformant à cet avis de *Boppe* : « Le but est de faire de la Sylviculture une science d'observation éminemment perfectible. » Et n'y a-t-il pas aussi, de par le monde, bien des forêts dont le service est supérieurement équipé, mais où la notion de la recherche de l'effet utile n'a pas encore trouvé toute la considération qu'elle mérite ?

Ne serait-ce pas de ce côté que pourrait se développer la motion de M. le professeur Knuchel, en faveur de l'intensification des recherches forestières; par exemple, par l'établissement d'un catalogue raisonné des aménagements en Suisse et l'étendue du rôle qu'y tient la recherche de l'effet utile ? autrement dit : la méthode expérimentale ?

H. By.

Le morcellement des forêts privées.

Au cours de la dernière réunion de la Société forestière suisse, à Zurich, les participants à la course du 8 août dans la région forestière du Pfannenstiel entendirent un intéressant exposé traitant de la fusion, en un mas important, d'un grand nombre de petites parcelles de forêts privées du territoire communal de Meilen. Travail de longue haleine, mené à bien malgré de nombreuses difficultés, et tout à l'honneur de l'administration forestière cantonale de Zurich.

La discussion très nourrie qui suivit témoigne du vif intérêt que suscite, dans le personnel forestier supérieur, cette question si actuelle. Les remaniements parcellaires sont à l'ordre du jour; d'autre part, les forêts privées de faible étendue sont souvent mal exploitées, même surexploitées, et contrastent fâcheusement, en maintes régions, avec les forêts publiques soumises à un traitement plus rationnel. Le forestier n'aime guère avoir dans sa circonscription des boisés mal entretenus; il voudrait les voir mieux gérés et ne peut le plus souvent remédier que par l'exemple, à un état de choses dont il n'est pas responsable et qu'il cherche à améliorer.

Les représentants de plusieurs cantons ont montré, au cours de la discussion générale, quel effort est aujourd'hui tenté — par des moyens divers qui varient suivant les dispositions légales en la matière —

pour supprimer le morcellement intensif des forêts particulières et pour agglomérer celles-ci, quand les conditions cadastrales et topographiques le permettent, en de plus grands mas où la propriété privée est transformée en jouissance commune (société par actions, corporation, etc.) avec répartition proportionnelle du rendement, au moyen de parts, droits, ou actions représentant la valeur des cessions opérées. — On a l'impression qu'il y a, un peu partout, une tendance bien marquée à supprimer, quand c'est pratiquement possible, le damier disparate des petits bois familiaux, afin d'assurer à leurs propriétaires un plus fort rendement de leur fonds, tout en donnant une meilleure allure à l'ensemble du domaine forestier de la région.

Et l'on tint à rappeler combien souvent le géomètre chargé de la rénovation cadastrale peut coopérer, avec le forestier, à cette œuvre de persuasion qui permet d'obtenir l'abandon, de la part du propriétaire, de sa parcelle dorénavant englobée dans la communauté.

Nous n'avons pas, ici, à discuter l'opportunité de la mise en commun des forêts privées du Pfannenstiel; nous ne connaissons pas les conditions économiques de cette contrée, et sommes persuadé que l'administration forestière zurichoise a agi pour le mieux des intérêts de chacun; mais nous avons regretté qu'au cours de l'intéressante visite de ces forêts la discussion ait dû être strictement limitée, et que le temps ait manqué pour pouvoir aborder la question d'un côté plus général et plus objectif.

Il est certes tentant pour le forestier, amoureux de forêts bien soignées, de réunir en de plus grands mas les petites parcelles privées qui se joutent et de leur donner de ce fait, après quelques années, un rendement plus normal, à la grande satisfaction des intéressés; mais n'y a-t-il pas, dans bien des cas, un facteur économique et psychologique qui devrait passer avant le facteur financier? L'histoire de la distribution des fonds en propriétés privées et publiques apprend que cette répartition fut œuvre longue et difficile, devant s'adapter à des conditions économiques très différentes suivant les régions. Il importait, avant tout, d'assurer à la population rurale les conditions d'existence les plus normales et les plus favorables: chaque exploitation agricole devrait être aussi complète que possible, et fournir à son propriétaire tous les produits dont il avait besoin pour se suffire à lui-même. Chaque petit train agricole avait ses prés, ses champs, et souvent son pâturage de montagne, sa vigne, son marais pour la litière, et sa petite forêt d'où l'on pouvait tirer le bois de construction et de chauffage, les échaldas, le bois pour échelles et pour combien d'autres usages. Certes, les conditions d'autrefois ont bien changé. Il ne saurait être question de faire machine-arrière, et de vouloir revenir aux anciens usages dans ce domaine; mais il ne faut pas méconnaître non plus, que la première répartition des fonds était basée sur une juste observation des faits. Or nul ne sait si les futures conditions d'existence de la population campagnarde n'exigeront pas, un jour, le

retour partiel aux modes anciens : le morcellement des pâturages de montagne, disparu dans plusieurs cantons, avait par exemple des avantages qui pourraient se présenter à nouveau, à l'avenir, dans les contrées où la production du bétail de boucherie et de certain élevage parerait en quelque mesure à la crise agricole. La répartition d'une partie des forêts en petites parcelles privées ne doit pas, non plus, être considérée sans autre comme une anomalie à supprimer. Un point demeure toujours le même, aussi important qu'autrefois : il importe de lutter contre l'exode rural, et de favoriser l'attachement — ou le retour — à la terre, en laissant à chaque domaine rural le plus de diversité possible dans sa production. La forêt attachée à l'exploitation agricole donnera toujours une plus-value à celle-ci, ne serait-ce que par le seul intérêt « de sentiment » qu'elle apporte, car le paysan aura toujours plus de plaisir à puiser, plus ou moins à sa guise, le bois qui lui est nécessaire dans sa forêt, qu'à l'acheter au dehors et à toucher le dividende d'une action de société forestière. Il importe de favoriser l'individualisme agricole dans le bon sens du mot; et la mise en commun des forêts privées est un glissement, combien léger en apparence, vers une sorte de communisme peu propre à maintenir l'amour de la terre; le facteur psychologique que nous venons de signaler nous paraît devoir passer avant toute autre considération. Sans doute, il est regrettable que la forêt privée soit en maints endroits moins bien soignée que la forêt publique; mais l'essentiel est de laisser, à chaque fonds agricole, le plus d'attrait possible pour l'exploitant.

Nul ne peut prévoir les conditions économiques futures; c'est pourquoi il importe d'agir avec prudence et circonspection, de peser le pour et le contre, et de ne pas favoriser la disparition de la petite propriété privée, agricole ou forestière, sans se dire que cette disparition sera définitive et peut-être regrettée plus tard par nos descendants.

E. Graff.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Réunion annuelle de la Société forestière suisse, à Zurich, du 6 au 9 août 1939

En cette année d'Exposition nationale, au cours de laquelle Zurich voit défiler dans ses murs nombre des plus importantes sociétés de notre pays, les forestiers suisses se devaient de siéger sur les bords de la Limmat. Cela d'autant plus que, comme nous le savons, la forêt forme pour la première fois une division spéciale de cette grande manifestation, au même titre que les autres branches de notre activité nationale. Le principe établi jusqu'ici, suivant lequel l'assemblée est complétée par des excursions, en a subi une légère entorse, mais une fois n'est pas coutume.